



BUREAU DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU SAGE DES DEUX MORIN DU 23/05/2016

Le lundi vingt-trois mai deux mille seize à dix heures, le bureau de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) des Deux Morin s'est réuni à la maison des services publics de la Ferté Gaucher, sous la présidence de Monsieur Roger REVOILE.

Etaient présents :

Date de la convocation : 17/05/2016

	Nom	Structure	Présents	Excusés
Collège des élus	M. REVOILE Roger	Président du SAGE des Deux Morin - Syndicat Intercommunal de la Vallée du Haut Morin	x	
	Mme RAVET Anne Marie	Vice-Présidente du SAGE - Syndicat Intercommunal d'études et de travaux pour l'Aménagement du Bassin du Grand Morin	x	
	M. DHORBAIT Guy	Vice-Président du SAGE – Maire de Boissy le Chatel		x
	M. CADET Jean-Pierre	Adjoint au maire de Sézanne	x	
	M. DEVESTELE Philippe	Maire de Montdauphin		
	M. HANNETON Alain	Maire d'Augers en Brie		x
Collège des usagers	M. AVANZINI Serge	Fédération départementale pour la pêche et la protection du milieu aquatique de Seine et Marne	x	
	Mme RIBEYRE Anne	Marne Nature Environnement	x	
	M. D'HONDT Régis	Chambre d'agriculture de Seine et Marne	x	
Collège de l'Etat	Mme PROUVE Lydia	Agence de l'Eau Seine-Normandie		
	Mr REQUENA Jeremy	Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Ile de France		x
	M. GUISEFFI Angelo	Mission interservices de l'eau de Seine et Marne	x	

Ordre du jour :

1. Choix et hiérarchisation des études complémentaires
2. Validation du Morin'eau n° 8 : Objectif « Zéro-Phyto »
3. Exposition itinérante
4. Questions diverses

1. Choix et hiérarchisation des études complémentaires :

Après une présentation synthétique des études complémentaires à mener par le SAGE des Deux Morin, les membres du bureau de la CLE ont exprimé leur avis sur chacune d'elle afin de les hiérarchiser. Les études ont été présentées comme suit.

- En commençant par **l'étude sur le ruissellement et l'érosion** dont l'objectif est d'identifier, de localiser et de hiérarchiser les zones sensibles afin d'avoir une attention particulière vis-à-vis de l'occupation des sols. L'enjeu est donc d'intégrer ces secteurs sensibles dans les documents d'urbanisme et sollicité les collectivités à mettre en place un schéma de gestion du ruissellement à l'échelle d'un sous bassin versant de préférence. Cette étude prévue dans le PAGD deux ans après l'approbation du SAGE sera localisée sur l'ensemble du territoire.
- Ensuite, **l'étude sur la vulnérabilité des nappes d'eau souterraine** a pour objectif de localiser les zones d'infiltration particulières et les zones les plus vulnérables aux pollutions. L'enjeu étant d'améliorer la qualité de l'eau destinée à l'alimentation en eau potable et de

réduire les transferts de polluants dans les nappes souterraines. Cette étude sera faite sur la partie aval du Grand Morin et prévue dans le un délai de trois ans après l'approbation du SAGE.

En même temps, le projet STRATEAU qui nous a été envoyé pour envisager un partenariat est présenté. Ce projet vise à élaborer un protocole de gestion de la rareté de la ressource en eau. Les membres du bureau ont jugé qu'il n'est pas pertinent d'associer l'étude de la vulnérabilité des nappes à celle du projet STRATEAU car ce sont sur deux thématiques et deux territoires différents.

- Puis, l'étude des **zones d'expansion de crue** pour définir les potentialités d'expansion de crue et hiérarchiser les zones d'expansion de crue à restaurer en priorité. L'objectif est d'identifier des zones d'expansion de crue non fonctionnelle à restaurer voire en créer de nouvelles. L'enjeu est de retenir le plus d'eau possible à l'amont du territoire afin de réduire les risques d'inondation à l'aval dans un principe de solidarité. L'étude sera réalisée sur l'ensemble du territoire du SAGE.
- Le SAGE de Morin prévoit également de réaliser un **Plan d'Action et de Prévention contre les Inondations d'intention** pour développer la conscience, la culture du risque et ainsi réduire la vulnérabilité des territoires face aux inondations. L'objectif du PAPI d'intention est principalement de pouvoir réaliser, dans un délai de quatre ans suivant l'approbation du SAGE, l'ensemble des études et des concertations nécessaires à l'établissement d'un projet de PAPI complet.
- Enfin, l'étude des **espaces de mobilité** doit les délimiter et les hiérarchiser selon la priorité des restaurations à effectuer. L'enjeu étant d'améliorer le fonctionnement hydromorphologique et des milieux aquatiques ainsi que réduire la vulnérabilité du territoire face aux inondations. Cette étude sera réalisée sur l'amont et l'aval du Grand Morin et sur l'Aubetin. Les membres du bureau exprime la difficulté d'intervenir sur le domaine privé sachant que 90% du Grand Morin est non domaniaal.

Les services de l'Etat proposent une autre étude qui n'est actuellement pas prévu dans le SAGE des Deux Morin. A ce jour, le SAGE a mené une étude pour identifier et délimiter les zones humides. A la suite de cette étude, il a été décidé que les collectivités devaient réaliser des inventaires à l'échelle de la parcelle afin de vérifier et de confirmer le caractère humide du terrain. Les services de l'état proposent que ce soit le SAGE qui réalise cette vérification à l'aide d'un sondage sur chaque zone humide prioritaire. Cependant, quand un pétitionnaire engage un projet sur une zone humide prioritaire c'est à lui de délimiter cette zone avec précision. Cette proposition est faite suite aux difficultés financières exprimées par les collectivités à réaliser ces inventaires. L'objectif est donc de compléter l'étude existante en vérifiant le caractère humide des terrains.

La hiérarchie des études complémentaires décidée par les membres du bureau de la CLE est la suivante :

En premier : l'étude sur les zones humides pour vérifier le caractère humide des terrains.

En deuxième : l'étude sur le ruissellement et l'érosion.

En troisième : l'étude sur les potentialités d'expansion de crue.

En quatrième : l'étude sur la vulnérabilité des nappes d'eau souterraine.

En cinquième : l'étude sur les espaces de mobilité.

En sixième : l'étude pour la réalisation du PAPI d'intention.

2. Validation du Morin'f'eau n°8 : Zéro-Phyto :

Suite à la prise en compte des remarques émises par les membres du bureau de la CLE, le Morin'f'eau n°8 : Objectif « Zéro-Phyto » est validé et sera publié au mois de juin.

3. Exposition itinérante :

Le bureau de la CLE approuve l'idée de faire une exposition itinérante pour la communication du SAGE après son approbation.

Il est alors proposé :

- de réaliser deux expositions minimum selon le budget financier pour couvrir le vaste territoire du SAGE.
- d'ajouter de la documentation en imprimant les Morin'f'eau publiés par exemple.
- d'associer des partenaires extérieurs : Agence de l'Eau Seine-Normandie, les conseils régionaux et départementaux, la Fédération de pêche, Véolia, le SMICTOM, etc.

Il est également décidé de rappeler toutes les communes pour leur demander de mettre le CD contenant les documents du SAGE à la disposition du public soit sur leurs sites internet, soit directement en mairie.

4. Questions diverses :

Aucune question n'a été posée.

Le Président de la CLE du SAGE des Deux Morin

SAGE des Deux Morin

6 rue Ernest Delbet

77320 La Ferté Gaucher

Tél : 01 64 03 06 22



Roger REVOILE